

CONDITIONS GÉNÉRALES HEMOROADSHOW

1. Champ d'application et validité

- 1.1. Ces conditions générales s'appliquent pour toutes les commandes faites à HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ®.
- 1.2. Toute disposition modifiante ou dérogeant aux présentes conditions générales est nulle et non-avenue à moins de figurer dans un document écrit et signé par HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ®.

2. Demandes/commandes

- 2.1. Les commandes sont passées par le mandataire.
- 2.2. Si le mandataire reçoit de la part de HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® des prévisions, celles-ci ne sont données qu'à titre indicatives et sans aucun engagement.
- 2.3. Les demandes/commandes doivent être formulées par mail à info@hemoroadshow.ch uniquement.
- 2.4. Le mandataire renseigne et informe HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® de toutes les informations utiles et importantes ou qu'il pense être utiles à l'exécution de la demande.
- 2.5. Une commande/demande est valable à réception du devis signé ou d'une confirmation par mail en retour.
- 2.6. Le mandataire peut annuler le mandat en tout temps. Les conditions suivantes font foi :
Annulation en % de la somme finale du devis :
 - 48h avant = 25%
 - 24h avant = 50%
 - Annulation sur site = 100%HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® peut accorder d'autres conditions à des partenaires.

3. Conditions de paiement

- 3.1. HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® se réserve le droit de faire un rabais au mandataire à titre de partenariat ou de sponsoring.
- 3.2. Dans ce cas, une rétribution nature et de contrepartie doit être définie.

3.3. Tout versement se fait exclusivement au moyen d'une facture.

3.4. La facture se paie à réception.

3.5. Frais supplémentaires en cas de retard de paiement :

| | |
|------|--|
| +10% | Du montant de la facture entre 10 et 30 jours de retard. |
| +25% | Du dernier montant entre 30 et 60 jours de retard. |
| +35% | Du dernier montant entre 60 et 90 jours de retard. |
| +50% | Du dernier montant entre 120 et 180 jours de retard. |
| +5% | Annuel du dernier montant et jusqu'à paiement |

3.6. Des frais supplémentaires peuvent être ajoutés en cas de sous-traitance auprès d'un organisme de recouvrement.

3.7. HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® ne peut être tenu responsable et décline toute responsabilité en cas de retard dû à la circulation, panne, accident du véhicule ou tout autre impétration indépendante de la volonté de HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ®.

3.8. Sur un cas de panne ou accident seul sera facturé les jours utilisés et au prorata.

3.9. Le mandataire répond de tout dommage causé lors de l'utilisation du véhicule fait par :

- Le mandataire.
- Toute personne qu'il invite.
- Toute autre personne sous mandat ou commandé par le mandataire.

3.10. HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® se réserve le droit de facturer des jours supplémentaires en cas d'immobilisation par dommage et selon l'importance du dommage causé.

3.11. Le mandataire répond aussi du dommage et doit réparation si le véhicule est immobilisé sur une place pour des conditions météorologiques ou pour tout autre imprévu empêchant HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® de se déplacer à la fin du mandat.

HEMOROADSHOW

by HEMOSTAZ

- 3.12. Le mandataire s'assure d'avoir les assurances requises pour les manifestations qu'il organise en incluant l'objet loué.
- 3.13. HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® décline toute responsabilité sur les objets, matériels, véhicules, engins, choses ou effets appartenant au mandataire ou loué par celui-ci. Le cas échéant, il devra s'assurer d'être assuré pour ces propres bien.
- 3.14. Le mandataire s'assure d'être dans son droit pour l'utilisation de l'espace publique. Le mandataire est le seul responsable de la demande des autorisations pour l'installation du véhicule, et s'assure de fournir le courant électrique pour l'utilisation du véhicule.
- 3.15. Le véhicule est non-fumeur. Il est aussi défendu de fixer ou d'apporter des modifications sans l'accord signé d'HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ®
- 3.16. HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® facture en plus les heures de nettoyage ou d'enlèvement d'autocollants au mandataire, au tarif de CHF120.00/h.
- 3.17. Tout autre point non prévu reste réservé par HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ®.
- 4. Assurances**
HEMOROADSHOW by HEMOSTAZ® est au bénéfice :
- 4.1. D'une assurance RC.
 - 4.2. D'une assurance accidents.
 - 4.3. D'une protection juridique.
 - 4.4. D'un conseil juridique.
 - 4.5. Les assurances couvrent uniquement le véhicule. Les choses appartenant à l'organisateur, même laissées dans le véhicule, reste à la charge de celui-ci.
- 5. Droit applicable, for**
- 5.1. Le contrat est soumis au droit suisse.
 - 5.2. Le for est au siège d'HEMOSTAZ® Suisse à 1052 Le Mont-sur-Lausanne
 - 5.3. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends qui naîtraient entre elles concernant la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du transport.
 - 5.4. À défaut de parvenir à une solution amiable, les parties font attribution de compétence aux tribunaux ordinaires de Lausanne.